

**COMPTE RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 septembre 2022**

L'an deux mil vingt-deux le six septembre à dix-neuf heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean Luc JANNIN, Maire dans la salle du Conseil municipal en Mairie

Etaient présents

Mme Micheline BETAILLE ; M Patrick BOURDOT ; Mme Isabelle GAUTHERON, Mme Delphine GIAI-CHECA ; Mr Marc GOURDON , Mr Jean Luc JANNIN ; Mme Catherine LE DAVAY ; Mr Alain PENC, Mme Lynda PREJEAN, Mme Frédérique VAUSELLE, Mr Maxime VERCRUYSSSE,

Absents excusés

Mme Valérie DIEMERT qui a donné pouvoir à M Jean Luc JANNIN
M Guillaume LEBRASSEUR qui a donné pouvoir à Mme Micheline BETAILLE
Mme Véronique HOLVECK qui a donné pouvoir à Mr Alain PENC

Absent :

Mr Stéphane BIANCIOTTO,

Secrétaire de séance : Micheline BETAILLE

Ordre du jour

Approbation du précédent compte rendu : conseil municipal du 21 juillet 2022

-Délibération autorisant Mr le Maire à signer la convention relative au remboursement de la rémunération des médecins membres du conseil médical interdépartemental et des expertises médicales

-Délibération autorisant Mr le maire à retirer la délibération n° 20220015 du 19 mai 2022 .
approuvant la dissolution du CCAS pour la commune décidant d'exercer la compétence action social sur son budget principal

Questions diverses

Les Yvelines font leur cinéma jeudi 15 septembre 2022

Inauguration Salle communale et terrain ludique Samedi 17 septembre 2022

Journées du Patrimoine 17/18 Septembre 2022

Tableau présence Elections Législatives partielles 02 et 09 octobre 2022

Ferréolien

Travaux : église, voiries

Compte rendu

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 21 juillet 2022

M Bourdot, absent du conseil du 21 juillet, demande des précisions sur le point des questions diverses relatif au retrait de délégation. Le Maire reprecise que c'est un arrêté, que le Conseil n'a pas à se prononcer, contrairement à un retrait du poste d'adjoint, que la décision a été prise en accord avec l'intéressée et confirmé en séance.

Le compte rendu du Conseil municipal du 21 juillet est adopté à la majorité :13 pour et 1 abstention.

-Délibération autorisant Mr le Maire à signer la convention relative au remboursement de la rémunération des médecins membres du conseil médical interdépartemental et des expertises médicales

JL Jannin expose que la convention concerne les médecins qui participent au conseil médical pour statuer notamment sur les demandes d'octroi du congé de longue maladie ou de longue durée. Il ne s'agit pas des visites annuelles de médecine du travail. Le coût moyen d'un dossier est fixé à 21€.

Aujourd'hui St Forget n'a pas d'agent concerné par ce dispositif.

Vu l'exposé de Mr le Maire

Vu que la convention a pour objet de définir les modalités relatives au remboursement des honoraires des médecins du conseil médical interdépartemental et des expertises médicales

Considérant que le CIG de la grande couronne met à disposition des médecins agréés du conseil médical

Considérant qu'à partir du 1^{er} février 2022, les médecins agréés sont désormais considérés comme des collaborateurs occasionnels du service public et que les sommes perçues à ce titre redevables à l'ensemble des charges sociales

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre la mairie et le CIG de Versailles

-Délibération autorisant Mr le maire à retirer la délibération n° 20220015 du 19 mai 2022 approuvant la dissolution du CCAS pour la commune décidant d'exercer la compétence action social sur son budget principal

Le maire expose que la délibération prise lors du conseil municipal du 19 mai avait des conséquences non mesurées. Le maire souhaitait simplement transférer le budget du CCAS au budget de la commune. Cela est impossible et entraîne la dissolution du CCAS. La délibération précisait bien le terme dissolution et le maire n'a pas été suffisamment vigilant sur les termes et s'en excuse.

Il n'y a pas eu de concertation avec les membres du CCAS et il paraît inconcevable de procéder à la dissolution sans débat au CCAS.

C'est pourquoi il est proposé d'annuler cette délibération.

Questions diverses

Les Yvelines font leur cinéma jeudi 15 septembre 2022 :

Le maire rappelle la séance de cinéma en plein air qui se déroulera le jeudi 15 septembre sur l'espace du terrain ludique. Le département met à disposition 350 chaises longues et 50 chaises.

Inauguration Salle communale et terrain ludique Samedi 17 septembre 2022

De même il est rappelé l'inauguration de la salle communale et du terrain ludique le samedi 17 septembre à 11h. Pour l'occasion une exposition sera visible dans la salle communale.

L'après midi des jeux seront proposés aux jeunes Ferréoliens et une structure gonflable sera accessible aux enfants sur le terrain ludique.

Journées du Patrimoine 17/18 Septembre 2022

Comme chaque année l'église sera ouverte le samedi et le dimanche.

Tableau présence Elections Législatives partielles 02 et 09 octobre 2022

Mme Betaille en charge des permanences fait circuler le tableau des permanences afin que chacun puisse remplir au moins un crêneau.

Ferréolien

Le maire rappelle le souhait de la sortie d'un Ferréolien à l'automne. Il admet ne pas avoir eu beaucoup de temps pour fournir des articles. Il faut se motiver.

Travaux :

Église,

Les dossiers de subventions avancent malgré les difficultés en particulier avec la région dont l'interlocuteur pour les subventions a quitté son poste et n'est pas remplacé à ce jour. Nous mettons tout en œuvre pour retrouver un contact permettant de pouvoir avancer.

Voiries :

La consultation des entreprises pour la rue des Grands Prés s'achève vendredi 9 septembre à 12h. L'ouverture des plis aura lieu le lundi 12 septembre 9h30 à la mairie.

Le dossier sécurité pour la D58 route de Dampierre est complet et transmis aux subventionneurs. La commission doit se réunir fin septembre.

En parallèle un dossier de communication est en préparation pour les riverains.

Urbanisme OAP

Le maire a reçu en présence de C Le Davay le directeur de TERRALIA, la nouvelle chef de projet et le responsable chantier le lundi 5 septembre.

Le directeur nous a indiqué que les difficultés rencontrées dues à l'inflation sont résolues et que le chantier est prévu reprendre 1^{ere} semaine d'octobre pour 5 mois de travaux VRD. Ensuite une entreprise générale est chargée de la construction des maisons. Temps de construction environ 1 an pour une livraison 2^{eme} ou 3^{eme} trimestre 2024.

Des travaux sont prévus sur la rue St Laurent avec des fermetures de la rue, le maire indique qu'il faudra se coordonner avec des vacances scolaires ou des coupures temporaires dans la journée pour ne pas pénaliser le passage des bus qui transportent les enfants vers les écoles ou les Ferréoliens vers leur lieu de travail.

M Bourdot indique qu'il serait bien de rappeler les règles de promenade des chiens à savoir être tenue en laisse sur le domaine public. Les déjections des chiens restent un problème.

Le maire indique sa déception sur les travaux de la mare avec la réapparition très rapide des rubaniers. Contacté : le PNR n'est pas très inquiet et indique que le phénomène est « normal ». A priori il faut enlever les rhizomes qui ne sont plus dans la vase pour retrouver la mare « propre ». Nous prévoyons une intervention le mardi matin 20 septembre. Un appel aux volontaires pour aider est lancé.

Mme Le Davay demande un nettoyage du mur de la mare. Nous regarderons la faisabilité mais le maire précise que cela n'est pas une priorité et que le délitement sous le ponton est plus important.

Séance levée à 20 heures.

Mr Jean Luc JANNIN

Mme Catherine LE DAVAY

Mr Patrick BOURDOT

Mr Maxime VERCRUYSSÉ

Mr Guillaume LEBRASSEUR

Mme Isabelle GAUTHERON

Mme Micheline BETAILLE

Mme Lynda PREJEAN

Mme Valérie DIEMERT

Mr Stéphane BIANCIOTTO

Mme Véronique HOLVECK

Mr Alain PENC

Mme Frédérique VAUSELLE

Mme Delphine GIAI-CHECA

Mr Marc GOURDON